



AVOCATS

Un acteur important dans la vie économique et sociale

FRANÇOIS KREMER,

Bâtonnier

(Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg)

La forte augmentation, ces dernières années, du nombre d'avocats au Luxembourg montre l'attractivité d'une profession devenue incontournable à bien des égards et qui plaide pour une amélioration du fonctionnement du système judiciaire afin de répondre au mieux aux obligations qui sont les siennes.

1

VOUS AVEZ ANNONCÉ, LORS DE VOTRE PRISE DE FONCTION, VOULOIR AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE. QUELLES SONT LES PISTES PRIORITAIRES POUR Y PARVENIR ?

Le barreau doit travailler de concert avec la magistrature afin d'améliorer le système judiciaire, et notamment pour remédier à l'engorgement croissant des tribunaux. Afin de répondre à cette problématique, nous souhaitons promouvoir des modes alternatifs de résolution des conflits tels que la médiation et l'arbitrage.

Depuis 2003, le barreau est d'ailleurs membre fondateur du Centre de Médiation Civile et Commerciale (CMCC). La médiation est une technique prévue et protégée par la loi pour permettre de régler un conflit de façon plus durable en vue de maintenir une relation personnelle ou commerciale précieuse, plus rapide et plus économique, sans pour autant courir le risque de perdre un droit.

Le barreau est également engagé dans le développement de l'arbitrage à Luxembourg et soutient activement l'Association luxembourgeoise pour l'Arbitrage. D'importants travaux préparatoires en vue d'un projet de loi réformant la matière ont été effectués de concert avec des membres du barreau.

La modernisation de l'administration judiciaire est également nécessaire. Ainsi le barreau s'inscrit-il dans la transition numérique en se dotant d'outils modernes et sécurisés et en prenant part activement, aux côtés des magistrats, au projet « Paperless justice ».

2

LES AVOCATS SE RETROUVENT PARFOIS, MALGRÉ EUX, AU CŒUR DES SCANDALES DE TYPE « PAPERS ». Y VOYEZ-VOUS UN DANGER POUR LA CRÉDIBILITÉ ET L'IMAGE DE LA PROFESSION ?

Dans l'affaire dite « Panama Papers », aucun avocat luxembourgeois n'est à ce jour accusé de malversations ou d'actions illégales. Cependant, afin d'éviter à la profession d'être arbitrairement pointée du doigt, le barreau renforce constamment sa vigilance et veille scrupuleusement au respect par ses membres de leurs obligations découlant de la législation en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.

Le barreau s'est doté d'une organisation accrue en la matière pour satisfaire à ses obligations d'autorégulation et de contrôle. Pour y répondre, nous avons récemment doublé le personnel de notre service compliance et recruté une responsable du service ordinal en charge des questions disciplinaires.

Le barreau dispense régulièrement des formations pour que chaque avocat soit au fait de la législation et de ses nombreuses évolutions, et multiplie les contrôles confraternels auprès de ses membres afin de s'assurer du respect de la réglementation.

3

SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES, LE BARREAU A ENREGISTRÉ UNE PROGRESSION DE 15 % DU NOMBRE D'AVOCATS. UNE TELLE CROISSANCE EST-ELLE FACILE À GÉRER ?

Cette progression n'est que le reflet de l'attractivité de la profession. Fort de plus de 2.600 membres aujourd'hui, le barreau est un acteur important dans la vie économique et sociale du pays.

Nous anticipons l'avenir, et le barreau étoffe régulièrement ses infrastructures. La dotation d'un outil informatique sûr et performant ainsi que l'embauche de juristes – pour les questions disciplinaires – et de compliance officers en sont les conséquences directes. La Maison de l'avocat est désormais structurée telle une véritable entreprise. ■

« Le barreau s'est doté d'une organisation pour satisfaire à ses obligations d'autorégulation et de contrôle. »